

Modalités de mise en œuvre : stage en présentiel

Public visé par la formation et pré-requis nécessaires pour suivre l'action :

Public : Les professionnels de l'immobilier relevant de la loi Hoguet

Pré-requis : La formation ne nécessite aucun pré-requis

Modalité d'accès à la formation :

Bulletin d'inscription

Objectifs opérationnels à atteindre en termes de compétences :

- Appréhender les objectifs législatifs et réglementaires
- Lever les freins de la clientèle
- Trouver le bon positionnement commercial face aux contraintes imposées
- Développer une aisance commerciale

Objectifs pédagogiques :

- Connaissance approfondie des textes de lois et règlements en vigueur
- Déchiffrer un DPE et savoir l'expliquer
- Eléments de langage appropriés
- Identifier les aides financières appropriées et les proposer

Contenu et programme de la formation :

Cadre législatif et réglementaire

- La loi Climat et résilience
- Les décrets et arrêtés d'application

Le DPE

- Objectifs et compréhension

Les dispositifs financiers

- Outils à disposition

Encadrement de la formation :

La formation est encadrée par Nicolas BOURGUIGNON qui assure la coordination de l'équipe pédagogique et administrative. Il est garant du respect du programme prévisionnel défini

Qualité du ou des formateurs :

L'intervenant(e) a été sélectionné(e) dans le cadre d'un processus qualité spécifique (CV en annexe)

Il/elle possède une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine concerné, il/elle a suivi une formation en lien avec la thématique qu'il/elle enseigne et il/elle est reconnu(e) pour son expertise pédagogique

Moyens et méthodes pédagogiques :

Méthodes pro actives déductives,

Mise en situation collective,

Echanges d'expériences (entre les intervenants et les stagiaires, entre les stagiaires)

Apports théoriques,

Présentation dynamique et ludique des apports théoriques.

Documentation remise aux stagiaires : présentation et/ou livret du contenu théorique

Suivi, évaluation de la formation :

QCM ou étude de cas/mise en situation

Validation et sanction de la formation :

Une attestation de stage est systématiquement remise à l'issue de la formation conformément aux dispositions réglementaires.

Durée de la formation et modalités d'organisation :

Durée : 1 jour

Horaires prévisionnels : 9h00-12h30 / 13h30-17h00

Lieu et moyens techniques :

La formation se déroule dans les locaux de SIFCO. Les salles sont spacieuses et équipées de matériels adaptés à la formation.

Nombre de stagiaires : entre 4 et 12 stagiaires